



Retrait frauduleux: peut on visualiser la vidéo?

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai été victime de nombreux retraits frauduleux: au total 1900Eur le dimanche 25/04.Ce n'est que le lendemain matin que je me suis rendue compte du vol de ma carte (Visa Premier). Après avoir porté plainte au commissariat puis vu ma banque; mon conseiller financier a été correct et m'a promis le remboursement total d'ici 2 mois.

Néanmoins savez vous s'il est possible de voir les vidéos surveillances ? La banque m'a précisé que la visualisation n'est possible que par la police. La démarche est elle possible, longue ? est ce que la police entreprend de voir les vidéos que lorsque ça dépasse un certain plafond ?

Merci beaucoup pour votre aide !

Mon objectif est de voir si je reconnais un proche sur cette vidéo...

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Néanmoins savez vous s'il est possible de voir les vidéos surveillances ? La banque m'a précisé que la visualisation n'est possible que par la police. La démarche est elle possible, longue ?

Effectivement en tant que particulier vous ne pouvez demander à voir les vidéos. Seule la police a accès à ces dernières.

est ce que la police entreprend de voir les vidéos que lorsque ça dépasse un certain plafond ?

En toute honnêteté du fait du montant et vu que vous avez être dédommée, je ne pense pas que le procureur donne suite à votre plainte. Cependant si tel devant être le cas, il est fort possible que la police visionne la vidéo.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse.

Néanmoins, si la police se rend compte que le retrait ai été par un proche, puis je retracter ma plainte ?

Par Visiteur

Madame,

Tout d'abord avait déposé plainte contre X ou contre personne dénommée?

Ensuite, il convient de savoir que le retrait de plainte n'entraîne pas nécessairement l'arrêt des poursuites.

Cordialement